

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1530/SG/FP constatant reprise de service d'une institutrice.

n° 69-1530/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
24 octobre 1969

Numéro JO  
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro  
10 novembre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 24 septembre 1969, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de l'Enseignement (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), par Mme Raymonde Lostanlen, institutrice de 4° échelon.